



DORTOIR

Demande d'inscription à la résidence lycéenne (à transmettre au lycée)

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Date d'anniversaire de la majorité légale de l'élève (18 ans):

Portable de l'élève :

Nom du responsable légal :

Adresse :

Téléphone : entre 08h00 et 18h00 :

Après 18h00 : Portable :

A remplir par le responsable légal

Cette disposition doit impérativement être remplie pour que la demande d'inscription à l'internat soit retenue /cf. Règlement de l'internat/ voir au dos le rôle du correspondant.

Je, _____, m'engage à venir chercher mon enfant à la demande de

l'établissement et notamment en cas de consommation d'alcool (état d'ébriété ou non) et de maladie.

A remplir par le correspondant

En cas d'empêchement ou si les parents ne sont pas joignables rapidement par l'établissement, le responsable légal autorise le correspondant à récupérer l'élève dans les mêmes conditions:

Nom du correspondant :

Adresse :

Téléphone : entre 08h00 et 18h00.....

Après 18h00..... Portable :

Signature des parents

Signature du correspondant.

Informations complémentaires sur le rôle du correspondant

Les parents ou responsables légaux de l'élève interne donnent le nom d'un correspondant **résidant à moins de quarante kilomètres du lycée.**

Celui-ci, autorisé par les parents, s'engage à prendre en charge rapidement l'élève à la demande de l'établissement.

Nous rappelons **qu'en cas d'hospitalisation**, et s'agissant d'un élève mineur, **seuls le responsable légal ou le correspondant dûment autorisé peuvent effectuer la sortie de l'hôpital.** Pour des raisons de sécurité, l'internat de l'établissement ne peut pas garder des élèves malades ou sous l'emprise de produits prohibés.

Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux seuls élèves majeurs le jour de la rentrée scolaire (Les élèves majeurs n'ont besoin en aucune circonstance de l'autorisation de leurs parents /Conseil d'état, mai 1996)

Ouverture de l'internat : Le service d'internat débute les lundi, mardi, mercredi et jeudi à 18h00 et se termine le lendemain à 07h45. L'internat est ouvert le dimanche soir (accueil des élèves à 21h00) uniquement pour les élèves qui ne bénéficient pas des transports scolaires (Hors ZAP Dordogne Est). Une demande écrite doit être déposée.

Absence le mercredi soir : les élèves absents de l'internat les mercredis apporteront une demande écrite valant pour l'année scolaire dès la semaine de la rentrée.

Activités à l'extérieur de l'établissement sur le temps d'internat : Les élèves qui pratiquent une activité culturelle ou sportive à l'extérieur du lycée apporteront une demande de sortie annuelle en indiquant les horaires concernés à la vie scolaire ainsi que le numéro de téléphone d'un responsable de l'activité.

Fermeture exceptionnelle de l'internat : En cas de décision de fermeture totale ou partielle du service d'internat, les parents informés sont tenus d'organiser le retour des élèves (avec l'aide des correspondants si nécessaire).

Attention : l'inscription à l'internat sera définitive après validation par l'établissement (Le nombre de places est contingenté. La priorité est donnée en fonction de l'éloignement géographique). La demande d'inscription à l'internat ne vaut que pour l'année scolaire. Pour les élèves habitant Sarlat la demande est non prioritaire et sera examinée selon les faisabilités.

Signature des parents :

signature de l'élève :

Situation d'inscription à la résidence lycéenne (sera rempli par le lycée)

L'élève.....classe.....

N'est actuellement pas inscrit à l'internat (est inscrit demi-pensionnaire) pour la raison suivante:

- coordonnées du correspondant incomplètes (adresse, tel, signature...)
- correspondant résidant au-delà de 40 km
- inscription de votre enfant en qualité de DP
- autre :